

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

DROIT SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 71 34 01 U 32 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 juillet 1999,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

DROIT SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit social ;
- ◆ d'analyser, de prévenir et de résoudre des différends naissant de la relation de travail (sensu lato), par référence aux principes du droit social ;
- ◆ de développer ses aptitudes en matière de savoir-être : respect de ses devoirs, défense de ses droits sociaux ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- ◆ de porter un regard critique sur les pratiques en vigueur dans le monde du travail par référence au système légal ;
- ◆ de se référer au droit civil dans la prévention et la résolution de conflits relevant du droit social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à des problèmes juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations

- ◆ analyser et abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en oeuvre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : «**DROIT CIVIL**» de l'enseignement supérieur économique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Droit social	CT	B	40
3.2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			50

4. PROGRAMME

Face à des situations issues de la vie courante (privée ou professionnelle), mettant en jeu des problématiques de droit social, leur mode de traitement, disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de s'approprier des concepts de base, des notions essentielles relevant du droit social :
 - ◆ le droit social dans les ordres juridiques belge et européen ;
 - ◆ les dispositions sociales générales du contrat de travail régissant l'emploi des langues, la durée, la nécessité d'un écrit, la preuve, la prescription et les obligations des parties, la suspension et l'extinction du contrat ;
 - ◆ les contrats de travail de représentants de commerce, de travailleurs domestiques, d'occupation d'étudiants, à temps partiel, temporaires, intérimaires, d'apprentissage ;
 - ◆ la réglementation du travail : le règlement du travail, la protection de la rémunération, le repos dominical, les journées fériées, l'égalité entre les hommes et les femmes ;
 - ◆ l'organisation de la sécurité sociale et son mode de financement ;
 - ◆ les avantages octroyés par les différents secteurs de l'O.N.S.S., leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi ;
 - ◆ les systèmes et les organisations de défense des droits sociaux de différents types de travailleurs (au sens large) ;
 - ◆ les différents types d'organisations professionnelles ;
 - ◆ le rôle, la composition et la protection des membres du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale et du comité prévention et protection du travail ;
 - ◆ l'importance des conventions collectives du travail dans le droit social ;
- ◆ de mettre en relation des problématiques d'ordre privé, les éléments de droit civil et les procédures judiciaires généralement mises en œuvre :
 - ◆ appliquer à des cas concrets :
 - ◆ les dispositions régissant les clauses d'essai, de non-concurrence, la suspension du contrat, le licenciement abusif dans les contrats de travail d'ouvrier et d'employé ;
 - ◆ un type de contrat de travail approprié à une situation donnée, à la nature de la relation de travail visée en tenant compte de toutes les implications légales conventionnelles ;
 - ◆ les dispositions régissant la réglementation du travail (durée, repos dominical, jours fériés, congés de circonstances...) et la rémunération ;

- ◆ les principes du droit social à la gestion des risques professionnels ;
- ◆ caractériser le statut social du travailleur indépendant ;
- ◆ accomplir les diverses formalités imposées par le droit du travail et le droit de la sécurité sociale dans une situation de travail donnée : préavis, engagement de personnel,... ;
- ◆ définir le rôle, la composition des principaux conseils et commissions instaurés dans l'organisation de l'économie et du travail ;
- ◆ de mettre en œuvre des méthodes de lecture adaptées aux textes juridiques pour se constituer une documentation de base directement utilisable dans la vie privée ou professionnelle :
 - ◆ identifier les liens logiques d'un texte juridique et ses principes de construction ;
 - ◆ analyser des documents réels relevant du droit social pour en relever des éléments contradictoires ou non et développer son esprit critique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations issues de la vie courante, en disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents,

- ◆ d'identifier celles qui sont concernées par le droit social ;
- ◆ de résoudre ou prévenir les problèmes juridiques susceptibles de se présenter, en y appliquant les dispositions appropriées du droit social et, le cas échéant, en y intégrant des notions ou des relations avec le droit civil ;
- ◆ d'analyser les termes d'un contrat de travail le mieux approprié à une situation donnée et d'en justifier la conformité pour en expliciter les termes aux cocontractants ;
- ◆ de justifier les diverses formalités imposées par le droit du travail et le droit de la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la cohérence des propositions et de la démarche ;
- ◆ de la pertinence des choix ;
- ◆ de la logique de l'argumentation ;
- ◆ du recours judicieux aux différentes sources du droit ;
- ◆ des références aux principes généraux du droit civil ;
- ◆ du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi du langage juridique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.